

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT
DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 FEVRIER 2016

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

Secrétaire de séance : Madame Martine BRISSET.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 :

Monsieur Laurent COMTET, Maire, informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière a fait parvenir les comptes de gestion 2015 relatifs aux deux budgets Principal et annexe Eau-Assainissement. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2015.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2015 des deux budgets Principal et annexes Eau-Assainissement. Il précise que ceux-ci sont conformes aux comptes de gestion 2015. Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance, le Conseil Municipal délibère et vote, à l'unanimité, les comptes administratifs 2015 du budget annexe eau et assainissement et du budget principal.

Budget annexe Eau et Assainissement :

<u>Fonctionnement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2015 :	155 388,34 € HT,
. Dépenses réelles réalisées en 2015 :	157 561,96 € HT,
. Solde d'exécution 2015 :	- 2 173,62 € HT,
. Excédent de clôture antérieur :	197 945,91 € HT,
. Excédent de fonctionnement 2015 :	195 772,29 € HT.
<u>Investissement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2015 :	28 768,37 € HT,
. Dépenses réelles réalisées en 2015 :	99 090,11 € HT,
. Solde d'exécution 2015 :	- 70 321,74 € HT,
. Excédent de clôture antérieur :	17 359,36 € HT,
. Déficit d'investissement 2015 :	- 52 962,38 € HT.
. <u>Résultat comptable C.A. 2015 :</u>	<u>142 809,91 € HT.</u>
. Restes à réaliser de recettes reportés :	0,00 € HT,
. Restes à réaliser de dépenses reportés :	10 000,00 € HT,
. <u>Résultat cumulé C.A. 2015 :</u>	<u>132 809,91 € HT.</u>

Budget Principal :

<u>Fonctionnement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2015 :	709 845,83 €,
. Dépenses réelles réalisées en 2015 :	556 059,74 €,
. Solde d'exécution 2015 :	153 786,09 €,
. Excédent de clôture antérieur :	184 741,83 €,
. Excédent de fonctionnement 2015 :	338 527,92 €.

<u>. Investissement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2015 :	328 404,57 €,
. Dépenses réelles réalisées en 2015 :	206 028,99 €,
. Solde d'exécution 2015 :	122 375,58 €,
. Déficit de clôture antérieur :	- 76 492,35 €,
. Excédent d'investissement 2015 :	45 883,23 €.
. <u>Résultat comptable C.A. 2015 :</u>	<u>384 411,15 €.</u>
. Restes à réaliser de recettes reportés :	0,00 €,
. Restes à réaliser de dépenses reportés :	25 881,51 €,
. <u>Résultat cumulé C.A. 2015 :</u>	<u>358 529,64 €.</u>

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 :

Monsieur le Maire, expose que suite au vote des Comptes Administratifs 2015, il convient de procéder à l'affectation des résultats. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2015 du budget annexe eau et assainissement et du budget principal:

Budget annexe eau et assainissement :

. Couverture du déficit d'investissement 2015 : (cpte 1068)	- 52 962,38 €,
. Couverture du déficit/restes à réaliser 2015 : (cpte 1068)	- 10 000,00 €,
. <u>Affectation à l'excédent reporté au B.P. 16 : (cpte 002)</u>	<u>132 809,91 €.</u>

Budget principal :

. <u>Couverture du déficit d'investissement 2015</u> : (cpte 1068)	néant,
. Couverture du déficit/restes à réaliser 2015 : (cpte 1068)	- 25 881,51 €,
. <u>Affectation à l'excédent reporté au B.P. 16</u> : (cpte 002)	<u>312 646,41 €,</u>
. <u>Affectation à l'excédent reporté au B.P. 16</u> : (cpte 001)	<u>45 883,23 €,</u>

AMENAGEMENTS DE SECURITE RUE DE BEARD SUR LA D18 – AVANT-PROJET SOMMAIRE ET DEMANDES DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire informe de l'avancement de l'étude pour la réalisation des aménagements de sécurité rue de Béard et indique que la maîtrise d'œuvre confiée à INFRACTECH s'élève à 11 500 € HT.

Il présente l'avant-projet sommaire réalisé par Infratech pour un coût estimatif total de 235 521 € HT, comprenant la réalisation de deux plateaux au sud et au nord du secteur, l'aménagement du carrefour de la rue de la Croix avec des arrêts bus sécurisés, une continuité piétonne entre les deux ralentissements. Les travaux s'étendront environ depuis la rue de St Germain de Béard (entrée de la SEMCODA) avec la reprise de trottoirs et un aménagement piétonnier vers la « place de la cabine téléphonique ».

Il ajoute que les aménagements de ce secteur sont devenus une priorité afin de sécuriser la sortie de la Rue de la Croix, les arrêts bus des transports scolaires et limiter la vitesse dans la traversée de Béard, secteur accidentogène de la commune. Il souhaite que ces travaux puissent être réalisés pour l'automne 2016.

Monsieur COMTET informe que ce projet est susceptible d'être soutenu financièrement par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 35 % et de la Réserve Parlementaire, mais également par le Conseil Départemental de l'Ain et la Communauté de Communes Haut-Bugey.

Après avoir pris connaissance de la globalité du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet sommaire et le plan de financement proposé, décide d'inscrire les crédits correspondants au budget 2016 et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département de l'Ain et de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'ouverture de crédits d'investissement au budget principal 2016 telle que proposé par Monsieur le Maire :

- . Equiper les services techniques d'une tronçonneuse/élagueuse. Compte 2188 opération 59 : 500 €.
- . Installation d'un onduleur pour le poste informatique du secrétariat de mairie. Compte 2183 opération 41 : 200 €
- . Maîtrise d'œuvre des aménagements de sécurité de la rue de Béard/D18 au Bureau INFRATECH : Compte 2315 opération 27 : 13 800 €.

PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES AU LOTISSEMENT LES COTEAUX :

Monsieur BEIGNIER informe que suite à une panne sur trois luminaires du lotissement Les Coteaux, il s'est avéré que ceux-ci étaient défectueux ainsi que l'ensemble des luminaires du lotissement.

Il présente l'étude chiffrée réalisée par le SIEA pour le remplacement de ces luminaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de remplacement des 15 luminaires pour un coût prévisionnel à la charge de la commune de 4 040 € et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2016.

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer, à compter du 1^{er} avril 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et décide de verser une participation mensuelle de 10 € aux agents de catégorie C, 6 € aux agents à temps non complet et 12 € aux agents de catégorie B, et pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Le coût annuel s'élèverait ainsi à 696 €, soit + 132 € par rapport à la décision de 2014.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS DU LUNDI 8 FEVRIER 2016

Madame RYSER donne lecture du compte rendu de la dernière réunion. Tous les conseillers enfants étaient présents.

Chacun a présenté son projet. Les thèmes principaux sont :

- . L'aménagement de jeux sur la commune.
- . Des actions :
 - . pour le nettoyage de la commune par le ramassage des déchets
 - . pour le fleurissement de la commune.
- . L'amélioration des activités périscolaires.

Le projet de ramassage des déchets sur la commune a été voté à l'unanimité. Il s'effectuera le samedi 9 avril 2016 avec « l'opération nettoyage de la rivière de la Société de Pêche la Gaule Romaine ».

Le Conseil Municipal Enfants réalisera les affiches pour informer les habitants et distribuera une information dans les boîtes aux lettres. Une information sera faite également sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal Enfants souhaite participer au fleurissement de la commune par la décoration de massifs de fleurs : Fabrication d'objets (cages à oiseaux...) et décorations pour Halloween, Noël...

Les enfants souhaiteraient également d'autres jeux pour les Temps d'Activités Périscolaires afin de varier les activités : scoubidou, concours de dessins, origamis.

Mr Le Maire propose d'en parler au prochain conseil d'école.

Le Conseil Municipal Enfants se réunira le 7 mars 2016.

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN ADJOINT AU CHEF DE CORPS DU CPI ni DE BEARD-GEOVREISSIAT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la demande de Monsieur Guy Fleury, Chef de Corps du CPI ni de Béard-Géovreissiat, d'avoir un adjoint et de nommer à ce poste Mr Fabrice GINDRE, sergent.

Il autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Four communal de Béard** : Il conviendra de mettre en place du sable au-dessus de la voute du four.

. **Installation d'un commerçant ambulancier place des Tilleuls (papèterie)** : Monsieur COMTET informe qu'il a donné une autorisation de stationnement à Mr COLLET, pour le Snack au P'tit Bonheur, qui s'installera sur la commune le mardi et le jeudi en soirée pour la vente à emporter de plats, burgers et frites.

. **Parking rue de la Croix** : Mr COMTET informe la commission fleurissement de la suppression prochaine du massif de fleurs rue de la Croix pour la création de deux places de parking supplémentaires.

. **Site Internet de la Commune – www.beard-geovressiat.fr** : Mise en place d'un nouvel onglet dédié au Conseil Municipal Enfants sur le site internet de la commune, ainsi qu'une géolocalisation du défibrillateur avec information pour l'application mobile de géolocalisation.

Prochain Conseil Municipal : lundi 21 mars 2016 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.